



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du 22 mars 2023 à 18h30

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 13 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Richard BONNEFOUX, Président du CCAS.

Etaient présents : Richard BONNEFOUX – Maryline BILLON – Elisabeth RAMARD – Yves LAFOY – Christelle PARPETTE – Muriel BONNEFOND – Jean-Pierre GAYVALLET – Jean-Paul JAMET – Pierre DURAND – Séverine LARAMAS – Annie VALLA.

Absents excusés : M. Martial DARMANCIER donne pouvoir à M. Maryline BILLON

Absents : M. Jeanine CHAMEON

Quorum : Monsieur le Président procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h30.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 octobre 2022
- BUDGET 2023 :
 - * Approbation du compte administratif 2022
 - * Approbation du compte de gestion du trésorier 2022
 - * Affectation des résultats 2022
 - * Approbation du budget primitif 2023
- Tarification des repas
- Tarification de la téléalarme
- Projets à venir : semaine bleue, soirée Guinguette, sorties...
- ONF
- Questions diverses

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, désigne Mme Muriel BONNEFOND, secrétaire de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 22 mars 2023.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2022

Richard BONNEFOUX : « Avez-vous tous reçu le procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2022 ? Est-ce que celui-ci appelle des remarques, des observations, des questions ? Nous allons passer au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? non-participation au vote ? »

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 octobre 2022 est adopté à l'unanimité des présents.

BUDGET CCAS : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Compte Administratif 2022 est présenté et commenté par Madame Corinne LUTTENBACHER, DGS de la Commune.

- Excédent d'investissement de 3 500 €
- Excédent de fonctionnement de 2 907.78 €
- Excédent total de l'exercice : 6 407.78 €

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS

Maryline BILLON : « Est-ce qu'il y a des questions, des demandes complémentaires d'informations ? Nous allons passer au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? non-participation au vote ? Adoptée à l'unanimité des présents. Merci. »

DELIBERATION

En l'absence du vote de Monsieur le Président et sous la présidence de Madame Maryline BILLON, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents :

APPROUVE le Compte Administratif du budget du CCAS 2022, qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement (réalisé 2022)

Dépenses	161 214.90 €
Recettes	164 122.68 €

Soit un excédent de fonctionnement de 2 907.78 €

Section d'Investissement (réalisé 2022)

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Report d'excédent 2021	3 500.00 €

Soit un excédent d'investissement de 3 500.00 €

BUDGET CCAS : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2022

DELIBERATION

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des présents :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS

Richard BONNEFOUX : « Est-ce qu'il y a des questions, des demandes complémentaires d'informations ?

Nous allons passer au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? non-participation au vote ? Adoptée à l'unanimité. Merci. »

BUDGET CCAS : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Richard BONNEFOUX, Président, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022 (Excédent)	2 907.78 €
--	-------------------

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (Excédent)	3 500.00 €
--	-------------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE d'affecter au budget 2023, le résultat de fonctionnement de 2 907.78 € de l'exercice 2022 au compte R002

DECIDE d'affecter au budget 2023, le résultat d'investissement de 3 500.00 € de l'exercice 2022 au compte R001

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS

Richard BONNEFOUX : « Est-ce qu'il y a des questions, des demandes complémentaires d'informations ?

Nous allons passer au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? non-participation au vote ? Adoptée à l'unanimité. Merci. »

BUDGET CCAS M 57 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le projet de budget primitif pour l'année 2023 est présenté à l'assemblée par Madame Corinne LUTTENBACHER, DGS de la Commune.

DELIBERATION

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget primitif arrêté par la Commission des Finances, comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	170 100.00 €	170 100.00 €
INVESTISSEMENT	3 500.00 €	3 500.00 €
TOTAL	173 600.00 €	173 600.00€

Le Conseil d'Administration,

VU le projet de budget primitif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

APPROUVE le budget primitif 2023 arrêté par la commission des finances comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS

Richard BONNEFOUX : « Est-ce qu'il y a des questions, des demandes complémentaires d'informations ?

Nous allons passer au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? non-participation au vote ? Adoptée à l'unanimité des présents. Merci. »

TARIFICATION DES REPAS

Pour 2022, les livraisons de repas ont été les suivantes :

Livraison de repas à domicile 2022

Mois	Nombre repas	Recettes				Dépenses	Recettes-Dépenses		
		Chèques	Titre Administratif	Espèces	Total recettes	Facturation Mairie de Vienne	Total	dont Repas Agent	
Janvier	625	4 518,70 €	0,00 €	0,00 €	4 518,70 €	4 640,63 €	-121,93 €	4	29,70 €
Février	568	4 139,10 €	0,00 €	0,00 €	4 139,10 €	4 217,40 €	-78,30 €	1	7,43 €
Mars	682	4 942,10 €	0,00 €	0,00 €	4 942,10 €	5 063,85 €	-121,75 €	5	37,13 €
Avril	661	4 650,10 €	0,00 €	0,00 €	4 650,10 €	4 907,93 €	-257,83 €	10	74,25 €
Mai	682	4 620,90 €	0,00 €	0,00 €	4 620,90 €	5 063,85 €	-442,95 €	4	29,70 €
Juin	686	9 825,80 €	0,00 €	0,00 €	9 825,80 €	5 093,55 €	4 732,25 €	4	29,70 €
Juillet	731		0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 427,68 €	-5 427,68 €	11	81,68 €
Août	752	5 883,80 €	0,00 €	0,00 €	5 883,80 €	5 620,73 €	263,07 €	5	37,13 €
Septembre	716	5 212,20 €	0,00 €	0,00 €	5 212,20 €	5 316,30 €	-104,10 €	4	29,70 €
Octobre	761	5 694,00 €	0,00 €	0,00 €	5 694,00 €	5 650,43 €	43,57 €	7	51,98 €
Novembre	762	5 343,60 €	0,00 €	0,00 €	5 343,60 €	5 657,85 €	-314,25 €	7	51,98 €
Décembre	864	6 387,50 €	0,00 €	0,00 €	6 387,50 €	6 415,20 €	-27,70 €	12	89,10 €
TOTAL	8490	61 217,80 €	0,00 €	0,00 €	61 217,80 €	63 075,38 €	-1 857,58 €	74	549,45 €

Tarification repas mairie de Vienne : 7,50 € TTC en 2022, **7,689 €** TTC à partir du 1er janvier 2023.

Le repas est facturé 7,30 € aux usagers depuis le 1er janvier 2022.

Frais de fonctionnement du service à prendre en compte : salaires, carburants...

Proposition à 7,70 € à compter du 1er mai 2023

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS

Richard BONNEFOUX : « Est-ce qu'il y a des questions, des demandes complémentaires d'informations ?

Il s'agit de faire coïncider le prix du repas facturé aux usagers à celui facturé par la ville de Vienne au CCAS.

Les augmentations de tarifs doivent être progressives et le CCAS sera à l'écoute si une personne se retrouvait en difficulté financière pour payer ses repas ».

Pierre DURAND : « C'est une hausse de 40 centimes alors que la ville de Vienne n'augmente que de 20 centimes, mais il faut tenir compte du fait que les hausses précédentes n'ont pas été répercutée ».

Richard BONNEFOUX : « Nous allons passer au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? non-participation au vote ? Adoptée à l'unanimité des présents. Merci.

Un courrier d'information sera envoyé aux usagers ».

DELIBERATION

Le Président rappelle qu'un repas livré à domicile est actuellement facturé aux usagers 7.30 € depuis le 1^{er} janvier 2022. Ce repas était facturé par la ville de Vienne au CCAS d'Ampuis 7.50 € au cours de l'année 2022, puis est passé à 7.689 € depuis le 1^{er} janvier 2023. Il est rappelé que les frais de fonctionnement du service sont intégralement pris en charge par le budget du CCAS.

C'est pourquoi il est proposé de fixer le prix du repas livré à domicile à **7.70 €** à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE de fixer le prix d'un repas à 7,70 € à compter du 1^{er} mai 2023

TARIFICATION DE LA TELEALARME

Pour 2022, les abonnements au service de téléalarme ont été les suivants :

TÉLÉALARME 2022						
Mois	Nombre d'abonnement	Recettes Chèques	Recettes Titres	TOTAL RECETTES	Facturation VCA	Recettes-Dépenses
Janvier	29	2 071,65 €	20,00 €	2 091,65 €	2 862,46 €	-770,81 €
Février	28					
Mars	28					
Avril	28	1 462,50 €		1 462,50 €	2 597,94 €	-1 135,44 €
Mai	27					
Juin	24					
Juillet	23	1 590,80 €		1 590,80 €	2 267,46 €	-676,66 €
Août	22					
Septembre	22					
Octobre	23	1 778,63 €		1 778,63 €	2 928,76 €	-1 150,13 €
Novembre	24					
Décembre	26					
TOTAL		6 903,58 €	20,00 €	6 923,58 €	10 656,62 €	- 3 733,04 €

Les recettes tiennent compte des hospitalisations
Pas de facturation si 30 jours consécutifs d'hospitalisations

Proposition de ne pas augmenter les tarifs en 2023

Les tarifs facturés aux usagers sont les suivants depuis le 1^{er} janvier 2021 :

Tarification Téléalarme		
Revenus fiscal de référence compris entre		Tarif mensuel appliqué
- €	800,00 €	10,00 €
801,00 €	1 200,00 €	17,00 €
1 201,00 €	1 800,00 €	25,00 €
1 801,00 €	et plus	34,00 €

Un abonnement téléalarme est facturé 34 € /mois au CCAS par Vienne Condrieu Agglomération.

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS

Richard BONNEFOUX : « Est-ce qu'il y a des questions, des demandes complémentaires d'informations ?

Il est proposé de maintenir les tarifs actuels. Il est à noter qu'aucun usager ne paie plus cher que le tarif facturé par Vienne Condrieu Agglomération.

Nous allons passer au vote. Est-ce que la proposition de ne pas changer les tarifs en vigueur de la téléalarme est validée ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? non-participation au vote ? Adoptée à l'unanimité des présents. Merci. »

PROJETS A VENIR : SEMAINE BLEUE, SOIREE GUINGUETTE, SORTIES...

Cette année, le CCAS va organiser événements suivants :

- la semaine bleue du 2 au 8 octobre 2023
- une soirée Guinguette le 23 juin 2023, avec dégustation de friture
- une sortie mi-novembre, à définir

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS

Richard BONNEFOUX : « Est-ce qu'il y a des questions, des demandes complémentaires d'informations ?

Richard BONNEFOUX remercie les membres du CCAS pour leur implication dans les animations.

Pour la semaine bleue, il pourrait être bien d'organiser une petite marche ? »

ONF

Les travaux et dépenses envisagés par l'ONF sur la forêt de Burdignes sont pour l'année 2023 :

- Frais de garderie : 81.66 € (sur vente 2022)
- Travaux d'entretien infrastructure : dégagement plantation/parcelle plantée en tilleuls en 2022 : 160 €
- Soit un total de 241.66 €

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS

Richard BONNEFOUX : « Est-ce qu'il y a des questions, des demandes complémentaires d'informations ?

Une rencontre avec l'ONF pourrait être organisée sur place, à Burdignes. Une visite du domaine de Burdignes est à prévoir avec les membres du CCAS ».

QUESTIONS DIVERSES

• Questions de Richard BONNEFOUX, Président

➤ Des gens du voyage cherchent à se sédentariser, et une parcelle de terrain appartenant au CCAS, a été identifiée par la Préfecture de la Loire, pour éventuellement installer ces familles dans une construction à venir.

La propriété de Burdignes étant issue d'un don, le CCAS et la Commune d'Ampuis ne sont pas vendeurs, mais une procédure d'expropriation est à craindre.

➤ Tablettes Ardoiz : afin de former les utilisateurs, il faudrait faire appel à un intervenant extérieur. Un prestataire, installé sur une commune voisine (sur les hauteurs), proposerait ce type de prestation pour les collectivités. Un contact va prochainement être pris avec lui.

➤ Réorganisation des services de la Mairie : suite à une réorganisation des services de la Mairie, Christiane Ravinet n'est plus affectée au CCAS. Les agents qui s'occupent du CCAS sont dorénavant :

- Chloé Glasson pour la partie animation, évènements et communication,
- Magali Fahy et Maryse Faure pour la partie comptabilité, facturation et régies,

- **Question de Yves LAFOY, membre du CCAS**

➤ Il signale qu'un homme, habitant la Commune, ferait « la manche » sur les hauteurs d'Ampuis. L'information va être transmise au policier municipal.

- **Question de Maryline BILLON, Vice-Présidente**

➤ Colis de Noël : Les Epicurieux vont être sollicités pour confectionner les colis de Noël 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Muriel BONNEFOND
Secrétaire de Séance



Richard BONNEFOUX
Président du CCAS

